

MAIRIE de BELLOT

Le 27 septembre 2016

NS/

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal de Bellot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HOUSSEAU, Maire.

Date de convocation: 14 septembre 2016

Présents :

M. François HOUSSEAU, Maire

Mmes Sandrine LETOLLE – Christine MOREAUX – M. Roger DARDART Adjoints MM. Luis Filipe DE MELO VIEIRA – Gérard COLOMBO – Alexis DEPREZ– Laurent MIGNARD Mmes Gabrielle MAILLARD – Muguette AUBISSE – Christine MOREAUX - Sylvie DJOUADI LAROCHE – Joëlle LEGENDRE MORISSE

Absents excusés avec pouvoir:

M. Alfred FONTAINE

M. Patrick SUDRES ayant donné pouvoir à M. Gérard COLOMBO

Nomination secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Madame Joëlle LEGENDRE MORISSE a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Compte rendu de la précédente séance :

Le Maire procède à la lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 8 juillet 2016. Il intègre les remarques d'un conseiller sur :

- La création d'un forum des Associations
- La création d'une commission culture et patrimoine
- La demande du report de la délibération sur le tarif des NAPS après une réunion avec le personnel encadrant et les parents

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3/ ENREGISTREMENT DU CONSEIL:

Le Maire expose la possibilité d'enregistrer la séance du Conseil, afin de retranscrire dans les meilleures conditions le déroulement de la réunion. Cette mesure existe déjà dans d'autres communes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4/ DÉCISIONS MODIFICATIVES (délibération 2016-5-1):

Les décisions modificatives concernent des travaux dont le budget voté est insuffisant :

- Entreprise PARRUITTE : Logement de Doucy et Mairie
- Ste SIGNATURE : Signalisation (avoir sur la facture)
- SDESM : Éclairage public 2015
- Emprunt 2016 : Paiement des intérêts et du capital

Les décisions modificatives sont acceptées à l'unanimité.

Des questions sont posées sur les travaux de l'école. Le Maire répond que les travaux s'étaleront jusqu'en 2019.

5/ SDESM (délibération 2016-5-2):

Le Maire explique la remise en concurrence par le SDESM de la maintenance de l'éclairage public. La société Eiffage été retenue.

Le Maire présente le déroulement des interventions et la nécessité de provisionner sur le budget 2017, la somme de 10 000.00€ pour ce marché.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

.6/ SDESM: Éclairage2017 (délibération 2016-5-3):

Le Maire présente le projet d'éclairage public 2017, celui-ci concernera le lotissement du Tartre (Projet de 15 228.00€ TTC), changement des luminaires complets (= 30 ans).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet

7/ TAXE D'AMÉNAGEMENT:

Le taux actuel est 3%.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide le maintien à 3% de cette taxe.

8/ PERSONNEL COMMUNAL (délibération 2016-5-4)

- Création d'un poste d'animation pour 2h d'activité d'Anglais en CM1 et CM2
- Renfort par un contrat d'accroissement d'activité
- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif 2ème classe, suite à un avancement de grade.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'ensemble des modifications.

9/ NAP (délibération 2016-5-5):

Suite à une réunion avec la commission scolaire, le personnel encadrant et les parents d'élèves, un projet se dessine « L'arbre dans tous ses états ».

Une participation financière sera demandée aux parents pour l'achat du matériel et le financement « Au fil de St Loup ».

- Premier enfant : 15.00€ par trimestre

Deux enfant et plus : 20.00€ par trimestre

Il sera fait aux familles une obligation d'inscription et d'assiduité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

10/ DEMANDE DE SUBVENTIONS (délibération 2016-5-6 et 2016-5-7) :

Suite aux inondations de mai et juin 2016 sur la Commune de Bellot, des dégâts important sont à déplorer. Le Maire informe qu'une demande de subvention à la région en complément de celle votée par le département peut être demandée ainsi que la possibilité de déroger pour le commencement des travaux.

Le Conseil Municipal accepte l'unanimité.

11/ SIVOM (délibération 2016-5-8) :

Suite au choix du SIVOM, comme maitre d'œuvre pour le projet de la station d'épuration commune entre Bellot et Villeneuve sur Bellot, Celles-ci doivent provisionner des sommes afin de régler les premières échéances (achat de terrain, bornage, frais de notaire, cabinet Merlin) avec une répartition de 2/3 pour Villeneuve sur Bellot et 1/3 pour Bellot (12000.00€). Cette provision est acceptée à l'unanimité.

10/ QUESTIONS DIVERSES:

- Remerciements de diverses associations concernant les subventions.
- Information PLU :
- ▶ Dernière consultation en Préfecture pour le contrôle de légalité
- ▶ Délibération de Villeneuve sur Bellot et Verdelot pour la prescription de leur PLU
- Le Maire fait le point des travaux en cours :
- ► Sécurité aux abords de l'église
- ▶ Défense incendie
- ► Commission de sécurité
- Le Maire informe le Conseil Municipal de la participation de la commune de Bellot au prix Art-Urbain 2016 (hors concours)

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ. LA SÉANCE EST LEVÉE A 22H15

Le Maire,

François HOUSSEAU.